



## Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

### Résolution relative au projet de 4<sup>ème</sup> mise à jour du plan directeur cantonal « Genève 2030 »

*Séance du Conseil municipal du mardi 10 mars 2026*

vu le plan directeur cantonal 2030 adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et les mises à jour adoptées en 2021, 2023 et 2024,

vu la lettre du Département du territoire (DT) du 5 juin 2025, invitant les communes genevoises et territoires voisins à se prononcer, du 10 juin au 10 octobre 2025, sur le projet de 4<sup>ème</sup> mise à jour du plan directeur cantonal 2030,

vu que l'enquête publique relative à cette mise à jour a pris fin le 22 mai 2025,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement, environnement et mobilité lors de sa séance du mardi 3 février 2026,

vu l'art. 5 al. 2 de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED),

vu l'art. 5 al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),

conformément aux art. 29 al. 3 et 30A al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**Par 18 oui, c'est l'unanimité**

De préviser favorablement le projet de 4<sup>ème</sup> mise à jour du plan directeur cantonal.

Président-e du  
Conseil municipal

